



RA / 342 / 2024

DGST / DM / 377 2024 T

Nous, Maire de la Ville de CAMBRAI,

Vu la demande établie par Monsieur Okba Senoussi, par laquelle il nous informe qu'il souhaite occuper le Domaine Public, Avenue de Valenciennes, au droit du n° 130, du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le règlement de voirie communale adopté par la séance du conseil municipal du 28 septembre 2015

Vu l'avis de Mr le chef de la Circonscription de Police de Cambrai.

Arrêtons :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à occuper le Domaine Public, Avenue de Valenciennes, au droit du n° 130, du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024., sous réserve de se conformer au Règlement de Voirie en vigueur et restera, seul responsable, des accidents pouvant survenir du fait de cette installation.

Une signalisation sera installée par les soins et sous la responsabilité du pétitionnaire qui sera seul responsable de cette signalisation.

Article 2 : Le stationnement des véhicules de toutes sortes sera interdit :

Avenue de Valenciennes
au droit du n° 130

du lundi 10 juin 2024 au mardi 11 juin 2024.

Article 3 : un passage d'un mètre cinquante devra rester libre pour le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite

Article 4 : Une signalisation temporaire et conforme à la réglementation sera mise en place par le pétitionnaire qui entretiendra ce dispositif et prendra toutes les dispositions nécessaires pour prévenir tous accidents pour lesquels elle sera tenue responsable.

Article 5 : Mme la Directrice Générale des Services, Mr le Commissaire de Police, Mr le chef de la Police Municipale et M. le Directeur des Services Techniques Municipaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la bonne exécution du présent arrêté.

Cambrai, le 05 juin 2024

Par délégation du Maire,
le conseiller Municipal Délégué
Jean Pierre Bavencoffe

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains a coat of arms in the center, surrounded by text that is partially obscured but appears to be 'MUNICIPALITE DE CAMBRAI'.